



Le temps de pause estivale

L'été arrive ! Nombreux sont ceux qui aspirent à prendre un temps de pause à cette occasion. De fait, alors que la société nous entraîne dans un tourbillon permanent, nous éprouvons le besoin de nous arrêter. Mais que ferons-nous de ce temps de pause ? Est-ce que ce sera comme une parenthèse et qu'ensuite nous reprendrons, comme si de rien n'était, le rythme effréné de la course en avant, de la consommation compulsive, et du travail étourdissant ?

Ou bien est-ce que nous mettrons à profit ce temps d'arrêt pour prendre du recul et réfléchir à ce que nous vivons ? Il serait en effet temps de prendre conscience de l'aveuglement collectif et de réaliser que nous nous acheminons vers une nouvelle barbarie (infanticide, euthanasie, confusion des sexes, exploitation accrue des pays émergents...).

Providentiellement l'année 2025 sera une année jubilaire. Traditionnellement, dans le judaïsme, le Jubilé remet collectivement face au Créateur et invite toute la société à repartir sur de bonnes bases (libération des esclaves, remise des dettes, restitution des terres à tous...). Cette pratique devrait inspirer notre manière d'envisager le temps de pause estivale !

L'été devrait être le temps où l'on prend du recul, par exemple avec des lectures qui donnent à réfléchir. Ou bien encore un temps de retraite en abbaye, qui permet de développer l'intériorité et la relation à Dieu. Sans oublier des visites gratuites à ceux qu'on oublie. Je vous souhaite à tous un été régénérateur !

M^r Pascal Roland

Agenda DE NOTRE ÉVÊQUE



JUILLET 2024

• Lundi 1^{er} juillet

Bénédictio du départ du pèlerinage
VTT
CDAE extraordinaire

• Vendredi 5 juillet

Bilan des veillées de consolation

• Samedi 6 juillet

Assemblée générale de l'Association
St Jean à Paris

• Dimanche 7 juillet

Messe anniversaire à l'Abbaye de
St Rambert en Bugey

• Mardi 9 juillet

Réunion de sortie des chefs d'établisse-
ment à Châtillon sur Chalaronne

• Du lundi 22 au lundi 29 juillet

Prédication d'une session de formation
et d'une retraite aux prêtres du dio-
cèse d'Antsirana (Madagascar)

AOÛT 2024

• Samedi 3 et dimanche 4 août

Fête de St Jean-Marie Vianney à Ars

• Du lundi 5 au jeudi 15 août

Vacances personnelles

• Du vendredi 16 au jeudi 22 août

Session théologique Balthasar à l'ab-
baye de St Wandrille

• Samedi 24 août

Clôture de l'EPJ à Belley

• Mardi 27 août

Rentrée des chefs d'établissement de
l'Enseignement catholique

• Mercredi 28 août

Rencontre du Directeur diocésain de
l'Enseignement catholique et du Vicaire
général

• Jeudi 29 et vendredi 30 août

Session du presbyterium à Ars

• Samedi 31 août

Journée de rentrée diocésaine à Ars

Informations OFFICIELLES

NOMINATIONS COMMUNIQUÉ DU 24 JUIN 2024

À DATER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

I. RESPONSABILITÉS DIOCÉ- SAINES

Prêtres

- **M. l'abbé Jean-Luc DÉBAR-BOUILLÉ**, prêtre auxiliaire dans le groupement paroissial de Feillens-Pont-de-Vaux et doyen de la Bresse, est renouvelé dans sa charge d'aumônier diocésain de l'hospitalité de Lourdes pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Antoine DÉSARBRE**, curé du groupement paroissial de Tossiat, est nommé en outre délégué diocésain pour le Renouveau charismatique, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Emmanuel FAURE** est renouvelé dans sa mission de délégué diocésain pour la pastorale de la santé, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Daniel LEFEVRE** est renouvelé dans sa charge d'aumônier diocésain de la Fraternité Magnificat, pour une durée de trois ans.
- **Père Xavier PIRON**, Oblat de

Saint-Vincent-de-Paul, est renouvelé avec l'accord du Supérieur général de son institut, dans sa mission de délégué épiscopal pour la vie consacrée.

Laiques en mission ecclésiale

- **Mme Caroline BELAT** est renouvelée dans sa mission de responsable adjointe de la Pastorale de la famille, pour une durée de trois ans.
- **Mme Jeanne DUCAROY** est renouvelée dans sa mission de responsable adjointe de la Pastorale de la famille.

II. DOYENS

- **M. l'abbé Dominique BLOT**, curé de la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, est renouvelé dans sa charge de Doyen du doyenné de Bourg-en-Bresse, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Bonaventure LAWSON**, prêtre du diocèse d'Aneho (Togo) et curé du groupement paroissial de Marboz, est nommé en outre avec l'accord de son évêque Doyen du doyenné du Revermont.

- **M. l'abbé Marc MARTIAL**, vicaire dans le groupement paroissial Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex, est renouvelé dans sa charge de Doyen du doyenné des Pays de Gex et de la Michaille, pour une durée de trois ans.

III. MISSIONS PAROISSIALES

Lorsque plusieurs prêtres reçoivent une mission dans un même groupement paroissial, ils sont appelés à collaborer ensemble à l'exercice de la charge pastorale du groupement, selon leur office et les orientations indiquées dans leurs lettres de nominations respectives.

- **M. l'abbé Olivier BARNAY** est prorogé ad nutum dans son office de curé du groupement paroissial de Pont-de-Veyle.
- **M. l'abbé Bruno BOUCLY** est prorogé ad nutum dans son office de curé des groupements paroissiaux d'Ambérieu-en-Bugey et de Saint-Rambert-en-Bugey.
- **M. l'abbé Gilbert DIKAMBI** est prorogé ad nutum dans son office de curé du groupement paroissial de Vonnas.
- **M. l'abbé Israël Kodjovi Mawuko KONDOH**, prêtre du diocèse d'Aného (Togo) est nommé en accord avec son évêque vicaire dans les groupements paroissiaux de Champagne-en-Valromey et de Culoz, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de Culoz.

- **M. l'abbé Daniel LEFEVRE** est prorogé ad nutum dans son office de vicaire dans le groupement paroissial d'Oyonnax, avec la charge de l'aumônerie de l'institution scolaire Saint-Joseph d'Oyonnax.
- **M. l'abbé Marc MARTIAL** est prorogé ad nutum dans son office de vicaire dans le groupement paroissial Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex.
- **M. l'abbé Bruno MEURICE** est prorogé ad nutum comme prêtre auxiliaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.
- **M. l'abbé Laurent ROUDIL** est prorogé ad nutum dans son office de curé du groupement paroissial de Saint-Genis-Pouilly.
- **M. l'abbé Martin SOBOUL** est prorogé ad nutum dans son office de vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.
- **M. l'abbé Patrick DE VARAX** est prorogé ad nutum dans son office de curé du groupement paroissial de Montluel.

IV. AUTRES MISSIONS

Lorsque plusieurs prêtres reçoivent une mission dans un même secteur pastoral ils sont appelés à collaborer ensemble, selon leur office et les orientations indiquées dans leurs lettres de nominations respectives.

- **M. l'abbé Benjamin GLELE**, prêtre du diocèse d'Aného (Togo) nommé chapelain au Sanctuaire

d'Ars, est nommé en outre avec l'accord de son évêque chapelain au Carmel du Saint Curé.

- **M. l'abbé Jules BALLA OWONA**, prêtre du diocèse de Mbalmayo (Cameroun) est nommé, en accord avec son évêque, chapelain au Sanctuaire d'Ars-sur-Formans, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère d'Ars-sur-Formans.
- **M. l'abbé Paulraj de Britto ROCK**, prêtre du diocèse de Saint-Denis (93) est renouvelé en accord avec son évêque dans sa charge de chapelain au Sanctuaire d'Ars-sur-Formans, pour une durée d'un an.
- **M. l'abbé Arnaud Ferdinand SEME**, prêtre du diocèse de Mbalmayo (Cameroun) est nommé, en accord avec son évêque, chapelain au Sanctuaire d'Ars-sur-Formans, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère d'Ars-sur-Formans.

V. PRÊTRES DE PLUS DE 75 ANS : RENOUVELLEMENT POUR UNE DURÉE D'UN AN

- **M. l'abbé Louis BRUN** : responsable de la Bibliothèque St-Anthelme (Belley)
- **M. l'abbé René CATHERIN** : rend des services à Bellegarde-sur-Valsérine
- **M. l'abbé Bernard COLOMB** : rend des services à Miribel

- **M. l'abbé Marcel CONTET** : aumônier de l'Orée de Seillon (Péronnas)
- **M. l'abbé Michel PAGE** : notaire de la Chancellerie
- **M. l'abbé Robert POIRIER** : prêtre auxiliaire à Lagnieu et aumônier de l'hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey
- **M. l'abbé Georges RETY** : rend des services à Montluel

VI. MISSIONS EXTÉRIEURES

- **M. l'abbé Grégoire DE KERMENGUY** est renouvelé dans sa mission au service du diocèse de Quimper-et-Léon, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Xavier ROQUETTE**, membre de la Société Jean-Marie Vianney, est mis à la disposition du diocèse de Port-au-Prince (Haïti) en accord avec l'évêque de Port-au-Prince et en lien avec le modérateur général de la Société Jean-Marie Vianney. De ce fait il est déchargé de son office de chapelain du Sanctuaire d'Ars.

Pascal ROLAND

Par mandement

P. Christian JOSSELINE

Chancelier

COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRESBYTÉRAL 13 & 14 JUIN 2024

Les 13-14 juin 2024, le Conseil Presbytéral s'est réuni, pour une session ordinaire, autour de Mgr Pascal Roland, à l'abbaye St Rambert en Bugey. Le matin du 13 juin, les doyens se sont joints aux membres du Conseil Presbytéral.

LA SESSION DE RENTRÉE DU PRESBYTERIUM DES JEUDI 29 ET VENDREDI 30 AOÛT 2024

Le thème continue celui de l'année dernière : l'accueil et l'accompagnement des catéchumènes et des commençants dans nos paroisses. Il est souhaitable que cette session soit suivie par une lettre pastorale de M^{gr} Roland.

Le titre suggéré pour cette session : « *Confiance, lève-toi : il t'appelle.* » (Mc, 10,49)

Le jeudi 29 août, le p. Guy Lepoutre, jésuite, nous aidera à mieux comprendre ceux qui demandent un sacrement, mais dont l'histoire est marquée par des pratiques ésotériques, la consommation de drogues, l'addiction à la pornographie et comment un cheminement inspiré par le Rituel d'Initiation des Catéchumènes Adultes peut aider à les reconstruire.

Le vendredi 30 août, le frère Paul-Adrien, dominicain, présidera la journée dont le sujet sera particulièrement l'accompagnement personnel des jeunes et les vocations.

Voici le programme de ces deux jours :

Jeudi 29 août :

- 09h00 : Accueil au foyer sacerdotal
- 09h15 : Temps de prière organisé par les p. Bruno Boucly, Daniel Lefèvre et Antoine Desarbre
- 10h15 : Un bilan anthropologique à partir des lettres des catéchumènes et des confirmands adultes. (M^{gr} Roland)
- 11h00 : Pause
- 11h15 : L'expérience de libération pour les catéchumènes et les recommençants. Libération, guérison, reconstruction. (P. Lepoutre)
- 12h45 : Repas
- 15h30 : Reconstruire une vraie liberté humaine orientée vers le bien après la libération et la guérison. (P. Lepoutre)
- 16h30 : Travail en groupe.
- 17h30 : Déplacement à la basilique
- 18h00 : Messe à l'église du sanctuaire d'Ars
- 19h00 : Vêpres
- 19h20 : Dîner
- Soirée : Quelques témoignages de néophytes (éventuellement en visioconférence) : de quoi ont-ils été libérés et comment sont-ils entrés dans la fidélité aux promesses du baptême ? (les p. Frédéric Pelletier, Patrick de Varax et Daniel Lefèvre sollicitent chacun une personne)

Vendredi 30 août :

- 07h30 : Laudes
- 08h00 : Petit déjeuner
- 08h45 : Temps de prière organisé par les p. Bruno Boucly, Daniel Lefèvre et Antoine Desarbre
- 09h45 : Les particularités et les demandes des jeunes catéchumènes et commençants, atouts et difficulté. Comment les écouter et les accueillir. (frère Paul-Adrien)
- 10h45 : Pause
- 11h00 : Questions-réponses au frère Paul-Adrien.
- 12h00 : Messe au foyer sacerdotal.
- 12h45 : Repas
- 15h30 : Accompagnement spirituel et éducation des jeunes à la fidélité. Le discernement vocationnel. (frère Paul-Adrien)
- 16h30 : Questions-réponses au frère Paul-Adrien
- 17h00 : Pause
- 17h30 : Groupes de travail, remontrées et conclusions : Quels repères pratiques nous nous donnons pour accompagner le cheminement des catéchumènes et commençants ?
- 19h00 : Vêpres
- 19h20 : Dîner
- Veillée détente

LA JOURNÉE DE RENTRÉE DIOCÉSAINE, SAMEDI 31 AOÛT 2024

- 9h00 : Accueil au foyer sacerdotal.
- 9h30 : Temps de prière.

- 10h00 : Reprise des conclusions de la session avec les prêtres. (M^{gr} Roland)
- 10h30 : Intervention sur la fraternité
- 11h00 : Ateliers et témoignages d'expériences de paroisses (parcours découverte, soirées cinéma, repas providence, l'accueil des VEMPS, les pèlerinages paroissiaux, les équipes d'accueil).
- 12h30 : Repas tiré du sac.
- 13h30 : Démarche de pèlerinage : monument de la rencontre, chasse du saint curé, chapelle de la relique du cœur...
- 14h30 : Temps en doyenné (Animé par les doyens) : l'accueil des nouvelles personnes dans la paroisse.
- 16h00 : Messe à l'église Notre Dame de la Miséricorde et envoi

UNE ANNÉE DE PRIÈRE EN FAVEUR DES VOCATIONS SACERDOTALES

À l'occasion du Jubilé du 100^e anniversaire de la canonisation du saint Curé d'Ars, M^{gr} Roland et le conseil presbytéral ont décidé une année de prière en faveur des vocations sacerdotales dont notre diocèse a tant besoin. Cette année de prière correspondra au temps du jubilé qui sera ouvert le 1^{er} novembre 2024 et clôturé le 1^{er} novembre 2025, au sanctuaire d'Ars-sur-Formans.

Plusieurs initiatives ont été décidées :

- Une prière et une affiche spéciales seront mises à disposition des communautés et des fidèles.

- Dans chaque paroisse, un kit de prière pour les vocations avec un tableau itinérant tournera dans les familles, les écoles, les différents clochers.
- Les communautés chrétiennes seront invitées à se rendre en pèlerinage paroissial au sanctuaire d'Ars-sur-Formans.
- Toutes les communautés chrétiennes seront invitées à participer à la journée de la Marche diocésaine pour les vocations, le samedi 8 février 2025, à l'occasion de la fête de l'arrivée du saint Curé à Ars, en particulier avec les jeunes. Il faudra prévoir un programme spécifique pour les servants d'autel et les servantes d'assemblée (ou servantes de Marie).
- Un pèlerinage des prêtres du diocèse se fera le lundi 12 mai 2025 à Lalouvesc pour obtenir par l'intercession de saint François Régis des vocations sacerdotales.
- Les membres du conseil ont été d'accord pour solliciter le père Parrat du diocèse de Luçon. S'il est disponible il pourrait nous aider à mettre en place un cycle de discernement pour des jeunes de 18-35 ans, Cycle Jean Paul II. C'est un cycle de 8 week-ends qui aide à répondre à la question que le jeune se pose « *Qu'est-ce que le Seigneur attend de moi ?* ». Les jeunes dans cette tranche d'âge sont invités à prendre un an pour se mettre à l'écoute de l'appel de Dieu sur eux ; qu'il s'agisse du mariage, du sacerdoce ou de la vie consacrée. Dans un premier temps, le Père Parrat accepterait de venir à Ars en 2025 pour rencontrer les prêtres de notre diocèse pour les former sur les vocations et la manière d'appeler les jeunes à participer à ce cycle.
- Pour le dimanche du Bon Pasteur, 4^e dimanche de Pâques, les curés sont appelés à inviter un prêtre du diocèse à témoigner de sa vocation sacerdotale par exemple un échange de chaires pour ce Dimanche du Bon Pasteur).

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Il existe un écart de 2 millions d'euros entre le compte d'épargne des paroisses et la trésorerie globale du diocèse qui, depuis longtemps, n'a pas refacturé aux paroisses les charges qu'elles auraient dû assumer. La commission propose de résorber cet écart en taxant de manière exceptionnelle le capital propre des paroisses. Elle a calculé qu'il faut taxer chaque paroisse de 16,24% pour résorber définitivement cet écart. On soustrait de la trésorerie ponctionnée les fonds non utilisés et qui sont dédiés à des projets déjà engagés ou décidés. Une exception serait faite pour les paroisses dont la trésorerie est faible (moins de 50 000 €). Pour elles, la contribution sera réduite de moitié. Il faut aussi ajouter à cette exception

le sanctuaire d'Ars qui aura dans l'avenir des investissements très importants à réaliser à l'église Notre Dame de la Miséricorde.

Les membres du conseil presbytéral ont voté à l'unanimité cette contribution exceptionnelle de 16,24 % pour les trésoreries paroissiales de plus de 50 000 euros (hors fonds dédiés) et de 8,12% pour les trésoreries de moins de 50 000 euros (hors fonds dédiés) en y ajoutant, pour cette dernière catégorie, le sanctuaire d'Ars.

L'OFFRANDE DU CASUEL POUR LES BAPTÊMES, LES MARIAGES ET LES FUNÉRAILLES

Le conseil presbytéral a discuté de la proposition des évêques de la Province de Lyon de réévaluer les casuels. Les membres du conseil ont voté les dispositions suivantes en ce qui concerne la fourchette de l'offrande proposée aux familles :

- Baptêmes : entre 80€ et 200€
- Mariages : entre 250€ et 800€
- Funérailles : entre 200€ et 500€

Le droit pastoral diocésain (la part de ce casuel redonnée au diocèse) est supprimé. Le conseil presbytéral recommande que le casuel ne soit pas perçu par les sociétés des Pompes Funèbres car le casuel reste une offrande libre non soumise à tarification.

Pour les mariages ou baptêmes, si le lieu de préparation est différent du lieu de célébration, le casuel est remis à la pa-

roisse où se célèbre le sacrement. Pour les mariages, les fiancés sont invités à donner au moins 50 € à la paroisse qui a pris en charge leur préparation.

LE DÉCRET SUR LE NOUVEAU CELEBRET.

Le P Christian Josselin a présenté le projet de décret sur le celebret des clercs. Ce celebret doit être présenté pour tout acte de ministère ou d'enseignement par un clerc non incardiné ou n'ayant pas de mission ordinaire dans le diocèse.

Pour la célébration d'un sacrement (baptême, mariage, messe), il faudra demander à l'avance au moins la photo du QR code avec la photo d'identité (verso de la carte celebret) ou bien le lien internet vers la page celebret du prêtre concerné.

LES STATUTS DU COLLÈGE DES CONSULTEURS

Le P Christian Josselin a présenté un projet de statuts du collège des consultants. Après discussion, l'évêque consultera les consultants sur la vente d'un bien pour obtenir leur conseil quand la vente de ce dernier est égale ou supérieure à 100 000 €. À partir de 300 000 €, le consentement des consultants est nécessaire. Les consultants auront à se prononcer sur le principe de la vente de ce bien.

L'EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA MAIRIE DE SAINT MAURICE DE GOURDANS

Le maire de Saint Maurice de Gourdans a rencontré Mgr Roland, lui demandant de désacraliser la chapelle de Pollet pour en faire un lieu culturel. La chapelle n'est plus occupée depuis 12 ans. Par ailleurs, à l'occasion de la rénovation du centre village de Saint Maurice de Gourdans, la mairie souhaite aussi acquérir l'ancienne cure qui est actuellement louée et rapporte de l'argent à la paroisse, mais pour laquelle des travaux importants et coûteux seront nécessaires.

Les conseils pastoral et économique de la paroisse ont été consultés et ne voient d'intérêt pastoral ni à la chapelle de Pollet ni à la cure de Saint Maurice, ni d'inconvénient à leur cession.

Le conseil presbytéral donne un avis favorable à la désaffectation de la chapelle de Pollet. On veillera à ce que soient enlevés les signes religieux extérieurs et intérieurs.

LES PROPOSITIONS DE FORMATION DANS LE DIOCÈSE

Le P. Emmanuel Faure est venu rendre compte des différentes présentations du parcours Cléophas dans les paroisses ou les doyennés. Les inscriptions doivent arriver avant le 14 septembre.

Il proposera à nouveau une retraite à Venière du 31 janvier au 2 février.

La formation des diacres aura maintenant lieu dans le diocèse. Le format reprend celui d'Annecy-Chambéry, à raison de cinq WE par an à la maison Jean-Marie Vianney. Il s'agit d'une formation doctrinale, mais aussi d'une réflexion sur le travail en commun avec les prêtres. Il est aussi suggéré d'organiser une réunion à destination des prêtres qui ont un diacre dans leur paroisse.

LA JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX DANS L'AIN

M. Jean Pierre Gerfaut est venu présenter une seconde journée d'étude sur le patrimoine religieux dans l'Ain. La première avait rencontré un vrai succès, car elle aborde le sujet du devenir de nos églises et l'appropriation de leurs églises par les fidèles laïcs. Cette seconde journée sera le vendredi 22 novembre 2024. Il serait bon d'y inviter des membres de nos conseils paroissiaux et des personnes investies dans l'entretien et l'accueil et de donner la parole aux curés en charge de l'affectation, aux maires, des communes propriétaires, mais aussi aux associations patrimoniales qui aident à maintenir vivante la mémoire de ces lieux de culte chrétiens. On a suggéré l'organisation de journées délocalisées, réunissant les acteurs locaux.

Le bureau du Conseil Presbytéral

CELEBRET DES MEMBRES DU CLERGÉ

Selon le Code droit canonique (canon 903), un prêtre ou un diacre inconnu peut être admis à célébrer dans une église « *pourvu qu'il présente les lettres de recommandation de son ordinaire ou de son supérieur, délivrées au moins dans l'année* » ou que le responsable de l'église « *puisse juger prudemment que rien ne l'empêche de célébrer* ». Selon le Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs et des sacrements (1994, p. 227), « *les lettres de recommandation (celebret) sont nécessaires à tout prêtre ou diacre s'éloignant de son diocèse pour mission, sessions, vacances, etc. Elles sont délivrées pour un an. Ce celebret est très utile pour vérifier la situation de droit et de fait d'un prêtre ou d'un diacre dans le contexte actuel* ». Selon l'instruction *Redemptionis sacramentum* de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements (2004, n°111), « *les évêques doivent veiller à supprimer les usages contraires* ». Selon la résolution de l'Assemblée Plénière des Évêques de France du 8 novembre 2021 « *Les évêques de France décident pour tous les prêtres (séculiers et religieux) l'instauration d'un modèle national de celebret mis à jour régulièrement, avec indication de la faculté de confesser* ».

Le conseil presbytéral du 13 juin 2024 a donné un avis favorable pour la promulgation du décret suivant proposé par le Conseil pour les questions canoniques de la Conférence des évêques de France en vue de favoriser une pratique commune et une mise en œuvre effective des règles canoniques.

1. Tous les clercs incardinés ou ayant reçu une mission dans le diocèse reçoivent un Celebret, c'est-à-dire des lettres de recommandation attestant leur état clérical et leur aptitude à exercer les activités ministérielles de l'Ordre reçu.
2. Depuis le 1^{er} novembre 2023, ces lettres de recommandations sont
 - établies ordinairement sous format numérique sur le site internet dédié par la Conférence des évêques de France
 - accessibles de manière sécurisée (identifiant et code d'accès) à partir de la carte d'identification fournie par la Conférence des évêques de France, ou directement à partir du site internet
3. Leur préparation et leur mise à jour annuelle, ordinairement au début de l'année pastorale, sont effectuées de manière confidentielle par le chancelier ou la personne déléguée à cet effet par l'évêque.
4. Dans certains cas, l'évêque peut permettre la distribution d'un Celebret sous format imprimé, mis à jour au moins annuellement.
5. Tout clerc non incardiné et n'ayant pas de mission ordinaire dans le diocèse mais souhaitant exercer un acte de ministère ou d'enseignement doit présenter son Celebret à l'autorité ayant la charge pastorale du lieu ou des personnes concernées, ou bien au délégué de cette autorité.

6. Ces règles seront promulguées dans le bulletin officiel du diocèse et entreront en vigueur, à dater du 1^{er} septembre 2024.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,

Le vendredi 14 juin 2024, en la fête de Saint Rambert

Pascal ROLAND

Par mandement

P. Christian JOSSELIN

Chancelier

ANNÉE JUBILAIRE DIOCÉSAINE

Suite à l'avis donné par le conseil presbytéral, en date des 13 et 14 juin 2024, l'évêque décide que l'année pastorale 2024-2025, marquée à la fois par le jubilé universel Pèlerins d'espérance et par le Centenaire de la canonisation de saint Jean-Marie Vianney, sera une année spécialement consacrée à la prière et à la pastorale des vocations sacerdotales.

1. Une année jubilaire sera célébrée dans le diocèse du 1^{er} novembre 2024 au 2nd novembre 2025 avec le thème « *Saint curé d'Ars, fais de nous des saints* ».
2. Au cours de cette année jubilaire, toutes les communautés et tous les fidèles seront invités à prier pour les vocations sacerdotales.
3. Une prière et une affiche spéciales seront mises à disposition des communautés et des fidèles.
4. Un tableau ou une statue pèlerine circulera dans les paroisses, les écoles et les familles, avec des textes de réflexion et des propositions de prières.
5. Les communautés chrétiennes seront invitées à se rendre en pèlerinage paroissial au sanctuaire d'Ars-sur-Formans.
6. Toutes les communautés chrétiennes seront invitées à participer à la Marche diocésaine pour les vocations, le samedi 8 février 2025, à l'occasion de la fête de l'arrivée du saint Curé à Ars, en particulier avec les jeunes : servants de messe, servantes de Marie, scouts etc....
7. Tous les prêtres du diocèse seront invités
 - à une session spéciale de formation sur la pastorale des vocations
 - à témoigner de leur vocation sous la forme d'une petite vidéo sur le site internet du diocèse ou à l'occasion d'une messe dominicale dans une autre paroisse (notamment à l'occasion du dimanche du Bon Pasteur (11 mai 2025)
 - à un pèlerinage à la Basilique saint Régis de Lalouvesc, le 12 mai 2025.

Donné à l'Évêché de Belley-Ars, le lundi 24 juin 2024,

En la solennité de la Nativité de saint Jean-Baptiste

Pascal ROLAND

Par mandement

P. Christian JOSSELIN Chancelier

GRUPEMENTS PAROISSIAUX

Suite à la demande des curés des groupements paroissiaux concernés et après avoir entendu l'avis du conseil presbytéral, en date du 13 juin 2024, l'évêque a pris les décisions suivantes.

Regroupements paroissiaux

- Le **groupement paroissial d'Ambérieu-Vallée de l'Albarine** est désormais composé des paroisses suivantes: Ambérieu-en-Bugey (Saint-Symphorien et Saint-Jean-Marie Vianney), Arandas, Argis, Bettant, Château-Gaillard, Conand, Nivollet-Montgriffon, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Maurice-de-Rémens, Saint-Rambert-en-Bugey (avec les anciennes paroisses d'Evosges et Oncieu), Tenay (avec l'ancienne paroisse de Chaley), Torcieu (avec l'ancienne paroisse de Cleyzieu).
- Le **groupement paroissial de Montréal-Izernore** est désormais composé des paroisses suivantes : Montréal-la-Cluse (avec les anciennes paroisses de Béard-Géovreissiat, Brion et Port), Izernore, Matafelon-Granges, Nurieux-Volognat, Peyriat, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne

Statuts propres et règlements intérieurs

- **Groupement paroissial de Marboz** : Suite à la demande du curé, l'évêque a pris les décisions suivantes :
 - Les *Statuts des conseils du groupement paroissial de Marboz*, en date du 6 juin 2024, sont approuvés pour une durée d'un an *ad experimentum*, à dater du 1^{er} juillet 2024.
 - Ils seront promulgués par le curé du groupement paroissial par la mise à disposition des fidèles sur le site internet et sur les présentoirs des églises du groupement paroissial.
- **Groupement paroissial d'Oyonnax** : Suite à la demande du curé, l'évêque a pris les décisions suivantes :
 - Les *Statuts du Conseil pastoral du groupement paroissial d'Oyonnax* approuvés en 2018 et prorogés en novembre 2023 sont abrogés, à dater du 1^{er} juillet 2024.
 - De ce fait le conseil pastoral du groupement paroissial d'Oyonnax est désormais régi par les articles 1-12 des *Statuts diocésains des conseils paroissiaux* (28 avril 2016, EPA numéro spécial de mai 2016).
 - Selon l'article 02, §1 des *Statuts diocésains*, le règlement intérieur du CPP d'Oyonnax daté du 14 juin 2024 est approuvé à dater du 1^{er} juillet 2024.

Changements de nom

- Le **groupement paroissial** de Saint-Didier-sur-Chalaronne sera désormais nommé « **Saint-Didier en Val de Saône** ».
- Le **groupement paroissial** de Marboz sera désormais nommé « **Marboz–Saint-Etienne-du-Bois** ».

Ces décisions entrent en vigueur à dater du 1^{er} septembre 2024. Elles ne changent rien au statut des paroisses de ces groupements. L'évêque forme le vœu que ces décisions favorisent la communion ecclésiale et le dynamisme missionnaire de ces groupements paroissiaux.

Donné à l'Évêché de Belley-Ars,
Mercredi 26 juin 2024, en la fête de saint Anthelme
Pascal ROLAND

Par mandement :
P. Christian JOSSELINE
Chancelier

AUGMENTATION DU CASUEL

Le « casuel » est l'offrande demandée aux familles par les paroisses à l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou d'une célébration de funérailles, en vue de contribuer aux frais ordinaires de la mission. L'augmentation des montants indicatifs est concertée entre les évêques de chaque province ecclésiastique. La précédente augmentation remonte au 1er octobre 2017. Suite aux dispositions prises par les évêques de la Province de Lyon, au début de l'année 2024 et à l'avis du conseil presbytéral en date du 13 juin 2024, l'évêque décide une nouvelle augmentation. D'autre part, suivant l'avis donné par la commission des finances en vue de la réforme des contributions paroissiales et l'avis du conseil presbytéral, il décide également la suppression du « droit pastoral diocésain » à reverser à la comptabilité diocésaine.

1. À dater du 1^{er} septembre 2024, les montants pour les offrandes à l'occasion de l'administration des sacrements et des sacramentaux sont fixés sous la forme indicative suivante :

- a. Baptêmes : entre 80 et 200 €
- b. Mariages : entre 250 et 800 €
- c. Funérailles : entre 200 et 500 €

2. Parce que le casuel des funérailles est une offrande libre et que la paroisse n'est pas un prestataire des sociétés commerciales de Pompes Funèbres, ce casuel ne peut être perçu et reversé à la paroisse par celles-ci.

3. Pour les baptêmes et les mariages célébrés dans une autre paroisse que celle de la préparation, le casuel est remis à la paroisse de célébration, selon le montant en

vigueur dans le diocèse de cette paroisse. Dans ce cas les futurs époux sont invités à participer aux frais engagés par la paroisse de préparation en versant au moins 50 €.

4. Dans certains cas, les intéressés pourront être dispensés en partie ou en totalité du casuel, au jugement du curé.

5. Le casuel des sacrements célébrés après le 1er septembre 2024 mais dont la préparation a été engagée avant le 1er septembre 2024 demeure celui en vigueur avant le 1er septembre 2024.

6. Le « droit pastoral diocésain » à reverser par la paroisse à la comptabilité diocésaine est supprimé à dater du 1er janvier 2024. Les sommes déjà reversées seront prises en compte dans la contribution paroissiale.

Les curés sont invités à rappeler le principe et l'utilisation de ces offrandes pour les besoins de la mission de l'Eglise, ainsi que la liberté des fidèles en fonction de leurs moyens et de leur générosité.

Pascal ROLAND

Par mandement :

P. Christian JOSSELIN

Chancelier

INVITATION À LA JOURNÉE DES RESSOURCES DÉCENTRALISÉE JEUDI 10 OCTOBRE 2024 À BOURG-EN-BRESSE

Les ressources du diocèse : un enjeu qui vous préoccupe ? Votre expérience est précieuse, venez éclairer l'économat sur la meilleure manière de sensibiliser au don les 18-35 ans et les 35-50 ans. L'économat invite toutes les paroisses à se rassembler jeudi 10 octobre à Bourg-en-Bresse pour creuser cette question en communion avec les autres diocèses de France. **Retenez la date : jeudi 10 octobre de 9h00 à 16h30, Maison Jean-Marie Vianney, salle des Pays de l'Ain, 31 rue du Docteur Nodet à Bourg-en-Bresse.**

Au programme :

- 09h00 à 09h20 : Café d'accueil
- 09h20 à 09h30 : Introduction de la journée
- 09h30 à 12h00 : Visios nationales et échange en diocèse sur le rajeunissement des donateurs
- 12h00 à 14h00 : Messe et déjeuner
- 14h00 à 16h00 : Visios nationales et échange en diocèse sur les outils à disposition des équipes pastorales
- 16h à 16h30 : Conclusion et envoi



Vie DU DIOCÈSE

DOMINICAINES DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE

Les Dominicaines du Cœur Immaculé de Marie (Bourg-en-Bresse) réunies en Chapitre Général ont élu, mardi 11 juin 2024 :

- Prieure Générale : Sœur Marie Pierre
- Conseillères générales :
 - Sœur Emmanuel Marie
 - Sœur Cécile Thérèse
 - Sœur Elisabeth Marie
 - Sœur Anne Dominique

PANIERIERS QUÊTE CONNECTÉS

Depuis le 15 mai 2024, 30 paniers connectés sont en fonction dans les paroisses du diocèse. Deux bornes sont en commande pour deux paroisses.



L'interface informatique Moodus permet de suivre et d'extraire dans excel les transactions.

Les paniers sont livrés pré-configurés par Sophie Varlet selon les demandes de la paroisse avec les guides d'utilisation.

Chaque paroisse a ensuite son propre accès et peut gérer ses terminaux (logo, montants)



Les commandes de paniers et de bornes du diocèse sont centralisées à l'Evêché. Informations et contact :

Sophie VARLET, assistante de l'économiste
04 74 32 86 30

secretariat.economiste@belley-ars.fr

LETTRE DES CHANTIERS 2024

La lettre des chantiers 2024 envoyée aux donateurs est également disponible sur le site du diocèse : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/fonctionnement/services-administratifs/2024-06-lettre-aux-baptises.pdf>





Nous donnons rendez-vous aux mouvements et à toutes les familles le 8 mai 2025 pour le jubilé ordinaire « Pèlerins d'espérance » et le Jubilé des familles à l'occasion de l'année « Ars 2025 », centenaire de la canonisation du saint curé d'Ars .

A l'invitation de Monseigneur Roland et de la Pastorale de la Famille, les membres des mouvements ou associations au service des familles du diocèse de Belley-Ars se sont retrouvés fin mai, pour un temps convivial et de partage. Nous avons à cœur de créer un cadre fraternel pour favoriser la rencontre et les échanges et de permettre le partage des expériences à travers une fleur et une épine (joie et difficulté).

Mission accomplie ! Nous étions tous émerveillés des missions déjà engagées sur le diocèse et animés d'un nouvel élan missionnaire en regard de toutes ces richesses, bien résumé par ce retour : « *Une meilleure connaissance de la variété des propositions, une grande richesse* ».



Deux rendez-vous de la pastorale des familles à noter dans vos agendas :

- Samedi 1^{er} février 2025 : Rencontre autour de M^{gr} Roland avec les futurs mariés de l'année et leurs accompagnateurs à la maison St Jean Marie Vianney à Bourg-en-Bresse
- Jeudi 8 mai 2025 : Jubilé des familles au sanctuaire d'Ars

TÉMOIGNAGE FRATERNITÉ DE PARENTS À L'ÉCOLE DE PRIÈRE JEUNES - ÉTÉ 2023

Extraits du témoignage de Jeanne Duca-roy, maman au service lors de l'école de prière qui a eu lieu en août 2023 à Belley.

Le Seigneur m'a appelée aujourd'hui à vous témoigner ce que j'ai vécu, Jeanne, maman de 2 belles jeunes filles pendant cette EPJ en tant que « *parents au service* ». Je n'ai pas beaucoup vu mes enfants cette semaine bien occupée. Alors c'est quoi être au service ? Au programme : plonge, nettoyage de la salle de restaurant, service des plats... Concrètement : Réveil à 6h30 pour mettre en route le café : oui avant tout le monde, il faut que tout soit prêt pour avoir la chance de se retrouver avec l'équipe d'animation devant le Seigneur à 7h15 pour prier ensemble, prier avec ses frères et sœurs, partager ce que l'Esprit Saint nous envoie pour la journée. 8h on enchaine petit déj : tous les petits yeux endormis et les bouches affamées débarquent ! Ce ne serait pas une « *Ecole de prière* » si on ne se donnait pas la peine de mettre Dieu en premier, de surveiller l'heure pour venir prier chaque office, chaque temps de louange : « *allez, on arrête tout, c'est l'heure de la louange* » alors qu'on passe un dernier coup de balai ou qu'on range encore une pile d'assiettes. Parce que c'est Lui qui nous donne la force, c'est Lui qui nous donne la joie, c'est lui qui nous donne le cœur à l'ouvrage. [...]



Ce que je retiens : Vous vous demandiez c'est quoi l'EPJ ? C'est apprendre à grandir avec le Seigneur, apprendre à prier, à se rapprocher de Lui... Et Jésus dit : « *En toute chose, je vous ai montré qu'en se donnant de la peine, [...] il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir* » Ac 20,35 Le Seigneur m'a transformée encore un peu plus cette semaine, et il nous fait tous grandir, chacun de nous car nous sommes ses enfants. Et vous pouvez demander à tous les animateurs extra qui ont été présents aussi ce qu'ils en pensent. Alors pour ceux qui en doutaient, l'école de prière c'est pour tous et nous aussi les parents. C'est pourquoi l'année prochaine, le Seigneur vous attend où que vous soyez dans votre chemin de foi pour une fraternité de parents à l'école de prière !

Témoignage complet à retrouver sur le site du diocèse : <https://catholique-belley-ars.fr/jeunes-familles/familles/la-vie-de-famille/fraternite-de-parents-a-lecole-de-priere-jeunes-epj/fraternite-de-parents-a-lecole-de-priere-jeunes-epj>

WEEK-END MISSION GROUPEMENT PAROISSIAL DE PONT-DE-VEYLE

Ce Samedi et Dimanche 4 et 5 Mai 2024, nous avons vécu notre deuxième week-end d'évangélisation avec les WEMPS à Cormoranche-sur-Saône, avec la participation de notre évêque M^{gr} Roland.



Notre vision missionnaire « Avec Marie, témoins de l'Amour de Dieu » trouvait tout sens en ce début du mois de mai, mois de Marie, qui nous entraîne à porter l'Évangile, la bonne parole à ceux qui ne la connaissent pas, à leur proposer de faire un pas vers Jésus. Le premier week-end qui a eu lieu à Pont de Veyle a porté de nombreux fruits. Au cours de cette nouvelle édition à Cormoranche-sur-Saône, beaucoup de paroissiens ont donc entendu l'appel à oser évangéliser en porte à porte malgré une certaine inquiétude, mais finalement rassurés par une quarantaine de jeunes qui ont fait l'effort de nous soutenir et nous guider dans cette démarche audacieuse. Avec le soutien des WEMPS, une multitude de rencontres et de grâces, un émerveillement pour les habitants des villages visités avec la présence de ces jeunes, une soif de

Dieu comblée par le bonheur de voir l'Évangile accueilli ainsi. Nombreux sont ceux qui nous ont rejoints notamment pour le concert donné en l'Église de Cormoranche, samedi soir, en s'associant ainsi à cette rencontre fraternelle initiée par le Père Olivier Barnay, Curé du Groupement Paroissial.

D'ailleurs dans son homélie de dimanche matin, il a insisté sur la nécessité de travailler à une culture de la rencontre comme l'a fait Jésus, pas seulement en voyant, en regardant, en écoutant mais en s'arrêtant auprès de ceux qui, au final ont soif de Dieu, en nous aimant les uns et les autres comme Jésus nous aime. Que du bonheur donc pour cette deuxième expérience de la Mission dans notre Paroisse, grande joie partagée pour toutes ces rencontres, grande émotion pour les nombreux témoignages reçus.

Joie pour les cœurs qui cherchent Dieu !
Merveille que fait pour nous le Seigneur.

Yves Simon

Trésorier Econome Paroissial



JOURNÉE MONDIALE DE PRIÈRE POUR LA SANCTIFICATION DES PRÊTRES JEUDI 6 JUIN 2024

Retour en photos sur le pèlerinage des prêtres à Paray-le-Monial, la veille de la fête du Sacré Cœur; journée de prière pour la sanctification des prêtres.



Les rdv DANS LE DIOCÈSE



Retrouvez les événements diocésains dans l'agenda du site diocésain :
www.catholique-belley-ars.fr ou en flashant le QR Code ci-dessus

JUIN

- **Dimanche 30 juin** : Veillée de consolation à St Didier sur Chalaronne
- **22 juin au 3 juillet** : Nuit des églises

ÉTÉ

- **Du 1^{er} au 5 juillet** : Pélé VTT de Oyonnax à Belley
- **Du 25 au 31 juillet** : Pèlerinage diocésain à Lourdes
- **Samedi 3 dimanche 4 août** : Fête du Saint Curé d'Ars au sanctuaire d'Ars
- **Du 18 au 24 août** : Ecole de Prière Jeunes à Belley
- **Judi 29 et vendredi 30 août** : Session du presbyterium à Ars
- **Samedi 31 août** : Journée de rentrée diocésaine pour tous de 9h à 17h30 au sanctuaire d'Ars

SEPTEMBRE - OCTOBRE

- **Du 17 au 21 septembre** : Pèlerinage Lourdes Cancer Espérance à Lourdes
- **10 octobre** : Journée ressources décentralisée à Bourg-en-Bresse
- **11 et 12 octobre** : Parcours de formation Cleophas, 2 années de formation en 8 sessions ouvertes à tous ceux qui désirent approfondir leur foi, renouveler leur vie spirituelle, apprendre à témoigner, simplement de la joie du Christ dans leur vie. Inscription avant le 14 septembre 2024.

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/services/formation/cleophas-11-12-10-2024>
Information et contact : Père Emmanuel Faure / 06 72 00 68 75
formation@belley-ars.fr

INVITATION À LA JOURNÉE DE RENTRÉE DIOCÉSAINE SAMEDI 31 AOÛT 2024

- 9h00 : Accueil au foyer sacerdotal.
- 9h30 : Temps de prière.
- 10h00 : Reprise des conclusions de la session avec les prêtres. (M^{gr} Roland)
- 10h30 : Intervention sur la fraternité
- 11h00 : Ateliers et témoignages d'expériences de paroisses (parcours découverte, soirées cinéma, repas providence, l'accueil des WEMPS, les pèlerinages paroissiaux, les équipes d'accueil).
- 12h30 : Repas tiré du sac.
- 13h30 : Démarche de pèlerinage : monument de la rencontre, chasse du saint curé, chapelle de la relique du cœur...
- 14h30 : Temps en doyenné (Animé par les doyens) : l'accueil des nouvelles personnes dans la paroisse.
- 16h00 : Messe à l'église Notre Dame de la Miséricorde et envoi



JUBILÉ 2025 - CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE SAINT JEAN-MARIE VIANNEY

- L'année 2025 sera marquée par un Jubilé célébré au sein de l'Église catholique. La devise choisie pour l'occasion par le Pape François est « *Pèlerins de l'espérance* ». Des événements jubilaires jalonneront l'année 2025 avec une dimension particulière au Sanctuaire d'Ars qui fêtera le centenaire de la canonisation de Saint Jean-Marie Vianney.
- Les grands rendez-vous de l'année jubilaire d'Ars à noter dans vos agendas :
 - **Vendredi 1^{er} novembre** - Toussaint 2024 - Célébration d'ouverture de l'année jubilaire d'Ars, présidée par Mgr Sylvain Bataille, évêque du diocèse de Saint Etienne
 - **Dimanche 9 février 2025** : Fête de l'arrivée de Saint Jean-Marie Vianney
 - **Samedi 31 mai 2025** : Anniversaire de canonisation de Saint Jean-Marie Vianney
 - **Lundi 4 août 2025** : Fête du Saint Curé d'Ars
 - **Du 12 au 18 octobre 2025** : Retraite sacerdotale nationale présidée par le Cardinal Jean-Marc Aveline
 - **Samedi 1^{er} et dimanche 2 novembre 2025** - Toussaint 2025 - Clôture de l'année Jubilaire d'Ars, célébration présidée par M^{gr} Celestino Migliore, nonce apostolique en France

Les informations sur le programme complet de l'année jubilaire d'Ars seront actualisées régulièrement sur le site du sanctuaire d'Ars : <https://www.arsnet.org/jubile-2025/> et sur le site du diocèse.



Sommaire

| | |
|---------------------------------|-------|
| Editorial | p. 01 |
| Agenda de notre évêque | p. 02 |
| Informations officielles | p. 03 |
| Vie du diocèse | p. 16 |
| Les rendez-vous dans le diocèse | p. 21 |



Retrouvez toute l'actualité du diocèse
sur le site : catholique-belley-ars.fr

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

EPA 2024 N°7 : 1^{er} Juillet

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDPC 01, Moodus, Pastorale des familles, Yves Simon,

Groupelement paroissial de Pont-de-Veyle, Père Rémi Griveaux

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du D^r Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr